



SPPEF

Enquête publique pour le projet éolien de Brignac

Envoi n° 2

Noyal-Pontivy le 19 décembre 2018

Monsieur le commissaire enquêteur

En complément à notre courrier du 17 décembre, vous voudrez bien trouver, ci-dessous, nos observations concernant le **patrimoine bâti** impacté par le projet éolien de Brignac.

En dehors des Monuments Historiques, il existe un patrimoine qui n'a pas été étudié alors qu'il mérite d'être préservé de l'impact visuel. En question, la covisibilité entre les machines et le bâtiment mais aussi la qualité de l'environnement : champs, bois, horizon de jour et de nuit.

A Brignac :

- **L'église Saint Barthélémy** abrite une verrière classée Monument Historique, un autel –tabernacle-niche de chœur inscrit MH, de même que deux objets : une patène et un ciboire.
- **La fontaine** Saint Barthélémy
- Deux **croix** de bois au bourg ; plusieurs autres à La Ville ès Moreux, à Pennedeuc, à Couëtfero et à La Marglas
- Une croix de pierre à la Corbinais.
- Et dans les villages, plusieurs fours à pain et puits

A Saint-Brieuc- de-Mauron :

- **La chapelle** de **La Ville Tual** se trouverait à 2,5 km de la zone d'implantation.
- **La Gaptière** : 1- **Le manoir** serait à 500 m de la zone d'implantation. Du début du XIX^e siècle, il a été construit sur l'emplacement de l'ancien château fort du XIII^e siècle. Ce patrimoine local est ouvert au public pour les journées du patrimoine. 2- **Le jardin d'agrément** a fait l'objet du pré-inventaire « jardins remarquables » de la DRAC en 1996. 3 – Un **châtaignier** est répertorié en tant que *Bel arbre* à l'inventaire des *Arbres remarquables en Bretagne* . 4 - **La métairie** à 500 m dont le bâti traditionnel a été préservé.
- Le **chêne des lavandières** situé sur la place du bourg, est répertorié en tant qu'Arbre remarquable en 2000 puis dans la catégorie *Bel arbre en 2015*.
- A noter enfin **la croix de la Ville Calmet**

A Guilliers :

- **La croix de la Bouesnardière** (14^e) à 2,5 km
- **La chapelle de la Grande Touche** (17^e) à 3,8 km

A Ménéac

- **Le menhir de Camblot** à 8 km du site d'implantation
- **Chapelle Saint Yger** à 5 km
- **Le château de La Riaye** à 3,9 km
- **Le château de Bellouan** à 5 km

- la chapelle Saint Méen à 5,4 km
- A Kerdreux, une maison du 18^e ancien siège d'une seigneurie, à 4,3 km

A Mohon :

- Manoir de Lecadeuc à la Ville Rouxel à 3,7 km
- Manoir de Garnouée (16^e) à 6 km
- Chapelle Saint Joseph à la Ville Jaudouin à 6KM
- Chapelle Sainte Anne de la Ville Martel à 7,6 km
- Maison du 17^e à la Ville Jaudouin à 6 km
- Manoir de Guesniac (18^e) à 6 km
- église du ND du Tertre au Riolo, patrimoine du 20^e s, à 5 km

A Illifaut (22) :

- La motte castrale de Ponthuan (XI^e et XII^e siècles) à 6 km de la zone d'implantation
- Le Château de la Brière (1876) construit à l'emplacement d'un ancien château. Locations Airbnb. Situé dans un parc à 5 km de la zone d'implantation. Il a fait l'objet d'une étude de l'inventaire du patrimoine culturel en Bretagne. Il se trouverait flanqué de 2 parcs éoliens, celui de Mauron en activité à 1,3 km et le projet en cours à 5,7 km
- Le Château de la Ville Thual (XIX^e) dans un parc, 15 place de l'église – locations saisonnières - à 6 km de la zone d'implantation.

A Mauron :

- Le château du Boyer à 7 km de la zone d'implantation. Il a fait l'objet d'une étude de l'inventaire du patrimoine culturel en Bretagne.
- Le château de la ville Davy, également inventorié par la DRAC. Il se trouverait à 7 km de la zone d'implantation.

Ces éléments inventoriés par « *le patrimoine des communes du Morbihan* », Flohic éditions, proches de la zone d'implantation, sont à prendre en compte comme autant d'éclats dans un écrin plus vaste serti de ses bijoux : La Trinité Porhoët, le manoir du Plessis Rebours, la forêt de Lanouée, la motte castrale de Bodieu, la forêt de Paimpont, le château du bois de La Roche, le château de Loyat, l'église de Mauron et le bourg de Saint-Léry. Une richesse inestimable.

Compte tenu de ces éléments, nous renouvelons notre demande d'avis défavorable.

En cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Anne Marie Robic - anne-marie.robic@wanadoo.fr
 Déléguée de **Sites et Monuments** pour le Morbihan.
 Membre de la CRPA de Bretagne
 (Commission régionale du patrimoine et de l'architecture)